

## **Compte rendu du Conseil Municipal** **07 septembre 2017**

### **TRAVAUX**

#### **Eglise**

Les travaux sont terminés. Les demandes de subventions ont été envoyées à la CACM et au CG81.

#### **Extension cantine**

Les travaux sont terminés. La cantine est opérationnelle depuis lundi 04 septembre. Les demandes de subventions se feront d'ici la fin de l'année.

**Rue des Manettes et de Cantalause** : A compter du 18 septembre reprise des travaux pour l'enfouissement des lignes électriques. Le revêtement tri couches suivra soit en novembre soit au printemps.

#### **Traversée du village**

Nous sommes toujours en attente de la décision du Département pour commencer les travaux : Commission Permanente du 13 octobre 2017.

#### **SDET**

Un devis pour l'éclairage de la rue de l'Autan a été établi et il est en cours d'instruction au SDET.

### **URBANISME**

#### **Parcelle**

Suite à la demande de Certificat Urbanisme Opérationnel « b » et Déclaration d'Intention d'Aliéner : la commune avait décidé d'appliquer son droit de préemption en application de la délibération du 11 avril 2013. Après entente avec Madame CROS, la commune appliquera une préemption partielle avec la création d'une parcelle de 800M2 et la création d'un accès d'une largeur de 3 à 3.50m pour l'entretien des fossés.

Rue des sports, le regard du central pluvial se trouve sur le terrain de Monsieur ELOY/DELAFOSSÉ. La commune procédera à l'achat de 10m2 environ pour garder bouche assainissement sur domaine public.

### **AFFAIRES SOCIALES**

#### **Assistante maternelle**

La commune accueille une nouvelle Assistante maternelle : Madame FUMA a eu son agrément.

**Location**

Madame GIBERT, locataire du 22 Av Louis Raucoules, a donné son préavis pour le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**Effectif**

95 élèves sont inscrits depuis la rentrée scolaire.

**Garderie**

Suite à la décision du choix des rythmes scolaires, il faut créer une régie de recette pour l'encaissement des tickets de ALSH du mercredi matin.

**QUESTIONS DIVERSES**

**DM**

Virement de crédit de 1 000.00€ à l'opération 335 EGLISE et de 8 000.00€ à l'opération 318 CANTINE

**Convention**

Pour procéder à l'enlèvement de la voiture laissée au lieudit « Les Roques » par le SDF, la commune a mis en place une convention « enlèvement épave ».